

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/37/114

S/14902

15 mars 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-septième session

Point 59 de la liste préliminaire^x

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

INTERNATIONALE

UN LIBRARY

MAR 16 1982

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-septième année

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 5 mars 1982, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de mon gouvernement, je tiens à répondre aux accusations contenues dans la lettre datée du 3 février 1982, que vous a adressée le Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (A/37/82-S/14860).

Je souhaite vous informer que le Gouvernement des Etats-Unis rejette catégoriquement l'allégation trompeuse de la Jamahiriya arabe libyenne selon laquelle des avions américains auraient intercepté un avion commercial libyen le 31 janvier 1982. Les faits ont été les suivants :

Le porte-avions USS John F. Kennedy, en opération en Méditerranée centrale, était le seul navire de ce type qui se trouvait en Méditerranée le 31 janvier 1982. Ce jour-là, cinq avions non identifiés ont pénétré dans la zone d'opération du porte-avions. Conformément aux procédures habituelles, des avions F14 de la marine américaine ont procédé à leur identification visuelle et ont ainsi identifié ces cinq avions comme avions commerciaux.

L'identification d'avions inconnus s'approchant d'un porte-avions est une procédure habituelle et prudente utilisée en temps de paix dans le cadre d'opérations navales. En l'occurrence, les pilotes des F14 ne se sont pas approchés d'assez près pour pouvoir déterminer si ces avions étaient libyens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 59 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Jeane J. KIRKPATRICK